

M.A.S.  
Market Analysis & Synthesis  
Brusselsesteenweg 46 a  
B-3000Leuven  
Belgium

Tel: +32 16 22 69 67  
Fax: +32 16 20 50 52  
<http://www.masresearch.be>  
info@masresearch.be

service public fédéral  
**SANTE PUBLIQUE,  
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE  
ET ENVIRONNEMENT**



federale overheid  
**VOLKSGEZONDHEID,  
VEILIGHEID VAN DE VOEDSELKETEN  
EN LEEFMILIEU**

**SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne  
alimentaire et Environnement**  
Dir.-gén. Soins de santé de base et Gestion de crises  
Service de Planification des Professions de la Santé



## **Modèles de planification des professions de la Santé**

**Lot 3 : Réalisation d'enquêtes**

**Groupe de professionnels :  
KINESITHEAPEUTES**

**Executive Summary - mai 2008**



## Colofon

Commanditaire	SPF Santé publique, Service de planification des professions de la santé
Coordinateur de projet	Anita Claes
Réalisation du projet	Anita Claes Virginie Milis
Date	Mai 2008
Statut du document	Executive Summary

Dans le cadre de cette étude, 1.070 kinésithérapeutes diplômés (494 Francophones – 46% - et 576 Néerlandophones – 54% -) ont été interrogés au moyen d'une enquête postale pour le compte du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, Service de Planification des Professions de la Santé.

Avec une base rapportée de N=1.070, la précision des résultats correspond à une déviation maximale de 2,91%. Cet échantillon total a permis d'obtenir des résultats significatifs et statistiquement fiables, aussi bien pour l'ensemble de la population que pour différents sous-groupes : pour le groupe des Francophones (N=494), la marge d'erreur est de 4,35% et pour celui des Néerlandophones (N=576), elle est de 4,02%.

L'échantillon a été tiré à partir d'une base de données fournie par le SPF Santé Publique. Ce fichier reprenait d'une part 25.982 kinésithérapeutes reconnus par le SPF Santé Publique, intégrés dans la BCSS (Banque Carrefour de la Sécurité Sociale) et domiciliés en Belgique, et d'autre part 3.889 kinés non reconnus (non actifs) mais également domiciliés en Belgique.

L'âge moyen des kinésithérapeutes interrogés (actifs ou non) est de 44 ans (min. 23 ans et max. 84 ans). 57% d'entre eux sont domiciles dans la Région Flamande, 34% dans la Région Wallonne et 9% dans la Région de Bruxelles-Capitale.

6 répondants sur 10 sont gradués en kinésithérapie, dont plus de la moitié sont des femmes (53%). 80% des répondants a suivi une ou plusieurs formations complémentaires de 40 heures ou plus, dont la plus suivie est la thérapie manuelle. 29% de ceux ayant suivi une formation complémentaire n'exerce actuellement pas celle-ci dans sa pratique.

73% des personnes interrogées exerce actuellement la profession de kinésithérapeute. 60% le fait exclusivement dans le cadre de l'INAMI et 6% traite des patients exclusivement sans remboursement de l'INAMI. 5% travaille comme kiné aussi bien dans le cadre que hors du cadre de l'INAMI.

28% des répondants n'exerce plus la kinésithérapie : 9% n'exerce actuellement pas ou plus d'activité professionnelle et 18% exerce actuellement une autre activité. 42% d'entre eux sont actifs dans le secteur de la santé ou médical, 18% dans l'enseignement / la recherche et 17% dans le secteur commercial.

Les kinésithérapeutes qui sont actifs uniquement dans le cadre de l'INAMI travaillent en moyenne près de 44 heures par semaine. Ils prestent la plupart de ces heures dans un cabinet de groupe privé comprenant d'autres kinés, puis dans les maisons médicales et centres de révalidation.

Les kinésithérapeutes travaillant uniquement hors du cadre de l'INAMI travaillent en moyenne 28 heures par semaine. Les IMP sont les lieux de travail où l'on preste en moyenne le plus d'heures ; ils sont suivis par les institutions d'enseignement spécial.

Ceux qui travaillent aussi dans le cadre que hors du cadre de l'INAMI travaillent en moyenne près de 49h. La plupart des heures prestées dans le cadre de l'INAMI le sont en cabinet privé seul et dans le cadre de visites à domicile au domicile des patients. En ce qui concerne les activités prestées hors du cadre de l'INAMI, la plupart des heures sont ici principalement prestées dans des IMP et dans des institutions de l'enseignement spécial (proportionnellement).

7 kinésithérapeutes actifs dans le cadre de l'INAMI sur 10 ont commencé à travailler dans ce cadre directement après avoir obtenu leur diplôme. 2 sur 10 ont commencé à travailler dans ce cadre 1 an après avoir obtenu leur diplôme et 6% 2 ans après.

Proportionnellement, la plupart des kinésithérapeutes travaillent à ce jour depuis 6 à 10 ans dans le cadre de l'INAMI (16%), 14% traite déjà des patients dans le cadre de l'INAMI depuis 26 à 30 ans et 21% depuis 21 à 25 ans.

68% des kinésithérapeutes actifs dans le cadre de l'INAMI travaillent exclusivement sous statut indépendant. 16% est exclusivement actif sous statut d'employer et 15% travaille aussi bien comme indépendant que comme employé (que ce soit à titre principal ou complémentaire).

Un kiné indépendant à titre principal travaille en moyenne 47h par semaine dans le cadre de l'INAMI. Les indépendants à titre complémentaire y travaillent en moyenne 18h par semaine. Un kinésithérapeute employé à titre principal preste en moyenne 30h par semaine ; pour les employés à titre complémentaire, c'est également 18h par semaine.

En analysant la répartition du temps de travail moyen (en heures par semaine) entre le traitement de patients et les autres activités professionnelles liées, on constate qu'en moyenne, la plupart des heures sont consacrées au traitement de patient dans le cadre de l'INAMI (presque 38h par semaine). En moyenne 31,2 heures sont consacrées aux prestations M, 3,4 heures aux forfaits et 3,1 heures aux prestations K.

On constate ensuite que les kinésithérapeutes actifs dans le cadre de l'INAMI consacrent en moyenne également une heure au traitement de patients sans remboursement de l'INAMI.

En ce qui concerne les autres activités liées à la profession, près de 5h par semaine sont consacrées aux déplacements (aussi bien domicile – travail que dans le cadre des visites à domicile). L'administration, le management et la rédaction de rapports prennent en moyenne 4h par semaine et en moyenne 1,6h par semaine sont consacrées à la recherche d'informations, l'encadrement de stagiaires et aux échanges professionnels avec des médecins, autre kinés et/ou autres disciplines dans le cadre du traitement de patients.

Une grande partie des répondants concernés (59%) estime que le temps qui doit être consacré aux tâches administratives a augmenté en comparaison avec l'an passé. 54% pense que cette charge de travail va encore augmenter dans l'année à venir.

En ce qui concerne le traitement de patients dans le cadre de l'INAMI, 3 répondants concernés sur 10 ont connu une augmentation de cette charge de travail depuis l'an passé. Pour 49% des répondants concernés, elle n'a ni augmenté ni diminué (statut quo) et pour 14% elle a diminué. Pour l'année à venir, 22% s'attend à une augmentation de ce type d'activités et 11% à une diminution. 59% estime que cela ne bougera pas (statut quo).

En ce qui concerne les prestations M, 32% a connu une augmentation de celles-ci dans sa charge de travail, 19% une diminution et 46% un statut quo. Pour l'année à venir, 23% s'attend à une augmentation de ce type d'activité, 15% à une diminution et 54% à un statut quo.

66% des répondants actifs dans le cadre de l'INAMI effectuent exclusivement des prestations M. Ils effectuent en moyenne 66 traitements par semaine et prestent en moyenne près de 40h par semaine.

12,5% des personnes interrogées travaillant dans le cadre de l'INAMI effectue aussi bien des prestations M que K. Elles travaillent en moyenne 39,5h par semaine et effectuent en moyenne près de 76 traitements par semaine.

9% effectue également des forfaits à côté des prestations M. Ces personnes travaillent en moyenne près de 38h / semaine et réalisent en moyenne 78,5 forfaits.

L'analyse montre également que 86% des indépendants travaillant uniquement sous ce statut n'effectuent que des prestations M, et 10% mène des prestations M et K. Parmi les kinésithérapeutes travaillant uniquement comme employés dans le cadre de l'INAMI, 33% effectue uniquement des forfaits et 16% des prestations M et K.

20% des kinés actifs interrogés pense encore travailler dans le cadre de l'INAMI pendant 16 à 20 ans. 18% pense le faire pendant 11 à 15 ans et 16% durant 6 à 10 ans. 11% affirme vouloir arrêter de travailler dans ce cadre endéans les 5 ans.

Dans le groupe de kinésithérapeutes ne travaillant actuellement pas dans le cadre de l'INAMI (qu'ils travaillent exclusivement hors du cadre de l'INAMI, effectuent une autre activité professionnelle ou les deux), 78% a exercé la kinésithérapie dans le cadre de l'INAMI de par le passé.

Le nombre moyen d'années d'activité dans le cadre de l'INAMI est de 13 ans.

Un quart de ce groupe a l'intention de travailler à nouveau dans le cadre de l'INAMI dans le futur. 35% d'entre eux a l'intention de le faire dans les 5 ans à venir.

L'évaluation de la situation professionnelle montre que les points suivants sont vécus de manière positive : la satisfaction des patients et la satisfaction au travail, ainsi que les exigences des patients et l'équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle.

Les éléments évalués de manière négative voire très négative sont : les revenus, la charge globale de travail, la pression psychologique et le stress, et la sécurité d'emploi.